

Madame Barbara Pompili,
Ministre de la transition écologique.
Hôtel de Roquelaure,
246 bd Saint-Germain,
75007 PARIS

Paris, le 04 février 2022

Objet : Hausse du prix du gaz

Madame la Ministre,

L'année 2021 a été marquée par une progression exponentielle et incontrôlée des prix du gaz. Loin d'être circonscrite au territoire parisien, cette forte augmentation impacte l'ensemble des organismes de logement social et leurs locataires. Vous le savez, cette énergie est fréquemment utilisée dans le parc social, conformément aux orientations des politiques publiques antérieures à 2020. L'explosion de ces prix se traduit donc pour les locataires par des charges locatives supplémentaires conséquentes, parfois intenable pour les plus modestes d'entre eux.

La Ville de Paris et les bailleurs sociaux du territoire parisien ont pris leurs responsabilités dès le début de la crise sanitaire pour renforcer le Fonds de Solidarité pour le Logement avec un triple objectif : élargir son accès aux ménages résidant dans des logements temporaires (résidences sociales, foyers jeunes travailleurs, etc.), amplifier son action pour soutenir les nouveaux publics fragilisés par la crise, accentuer l'accompagnement social lié au logement. Cet effort a, par ailleurs, été accentué pour faire face aux augmentations de charges locatives liées à l'augmentation des prix de l'énergie. C'est ainsi que le Conseil de Paris et les bailleurs sociaux parisiens ont choisi de renforcer le Fonds de solidarité logement (FSL) en augmentant leur contribution financière. La contribution des bailleurs sociaux parisiens a ainsi augmenté de 50% pendant que celle de la Ville passait de 19 M€ à 24 M€ entre 2019 et 2021 et atteindra près de 26,5 M€ en 2022.

En parallèle, la Ville de Paris développe une action volontariste à travers des aides sociales municipales, notamment l'aide Paris Energie Familles qui concerne plus de 30 000 foyers parisiens pour un montant total de 7 M€ par an.

Malgré cette mobilisation, nos locataires subissent aussi de plein fouet les pratiques déléatoires de certains fournisseurs de gaz, qui ont pourtant obtenu l'agrément de l'Etat. Là encore, nous prenons nos responsabilités. Ainsi, suite à la décision unilatérale d'un prestataire de la RIVP qui a brutalement décidé de cesser de fournir du gaz à la fin du mois de décembre 2021 - en plein hiver -, il a été décidé d'étaler les conséquences financières de la hausse des prix sur deux années consécutives et de mobiliser des efforts exceptionnels d'accompagnement des locataires les plus précaires.

Toutefois, les bailleurs sociaux et les collectivités locales ne peuvent et ne sauraient assumer seuls les conséquences du renchérissement des coûts de l'énergie, en premier lieu ceux du gaz, et plus généralement les impacts sociaux de la dérégulation des marchés de biens essentiels. Aussi, nous appelons le gouvernement à prendre des mesures d'urgence en faveur des locataires sociaux les plus précaires en revalorisant le forfait charges des APL et en prévoyant une hausse du chèque énergie en 2022. En complément, le dispositif de

chèque énergie doit être immédiatement assoupli en ouvrant la possibilité pour les bailleurs d'en bénéficier directement. Actuellement, c'est aux locataires de faire valoir le chèque énergie auprès de leurs fournisseurs. Or un quart d'entre eux ne l'utilise tout simplement pas. Un taux de non recours révélateur du « parcours du combattant » des bénéficiaires et de l'ambiguïté d'une aide associée aux charges de chauffage qui ne peut être utilisée auprès des bailleurs sociaux même quand il s'agit d'un chauffage collectif.

Enfin, profitant d'un marché libéralisé devenu hors de contrôle, les pratiques de certains fournisseurs d'énergie sont tout bonnement inadmissibles. Au-delà de la nécessité absolue d'accélérer la transition vers des énergies propres et non fossiles, nous vous demandons expressément de mobiliser vos services et, le cas échéant, de faire évoluer les outils réglementaires afin de mieux les contrôler et les encadrer. L'agrément des services de l'Etat n'exclut pas un encadrement plus strict et plus attentif des pratiques des fournisseurs pour ne pas mettre en danger la fourniture de biens élémentaires comme le chauffage ou l'eau chaude pour des milliers de ménages, hébergés par les bailleurs sociaux, d'ores et déjà en difficulté. Cela concerne également l'ensemble des équipements publics (Crèches, écoles, etc) dont les collectivités locales ont la charge.

Madame la Ministre, consciente des enjeux liés à la hausse du prix de l'énergie, et notamment à l'égard des plus précaires, vous avez pris des mesures pour modérer les prix de l'électricité. Le gaz, source d'énergie très présente dans le logement social, mais également les commerces, les locaux d'activité, doit faire le même objet d'attention. Car il en va non seulement du pouvoir d'achat et de la qualité de vie des individus, mais également de l'avenir des organismes de logement social qui chaque jour s'emploient à loger et à faire vivre les territoires.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

David Belliard

Président de la RIVP
Maire adjoint de Paris
en charge de la transformation
de l'espace public, des transports
des mobilités, du code de la rue et de la voirie



Ian Brossat,

Maire adjoint de Paris en
charge du logement, de
l'hébergement et de la protection
des réfugiés



Dan Lert,

Maire adjoint de Paris
en charge de la Transition écologique,
du plan climat, de l'eau et de l'énergie



Léa Filoche

Maire adjointe de Paris
en charge des solidarités, de la
lutte contre les inégalités et
L'exclusion



Eric Pliez,

Président de Paris Habitat,
Maire du 20^{ème} arrondissement.



Laurence Patrice

Présidente d'Elogie-Siemp
Maire adjointe de paris en charge
De la mémoire

